



## COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

---

Réunion du 26 mars 2026

---

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ ACCOMPAGNÉE  
PAR LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour la commission « Entreprises et stratégies de marché »

Président : Gianluca OREFICE, professeur à l'Université de Paris-Dauphine

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee

Vincent MARCUS, chef du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère  
de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Pour la commission « Environnement et développement durable »

Président : Xavier TIMBEAU, Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

Rapporteurs : Sébastien ROUX, Insee

Responsable de la commission : Céline CRAVATTE (01 87 69 57 03)

***Tous les documents sont disponibles sur le site [cnis.fr](https://cnis.fr) à la [page de la commission](#)***

***En particulier l'ordre du jour, les fiches descriptives d'enquête, les supports de présentation,***

***le suivi d'avis***

## SOMMAIRE DU COMPTE RENDU

|  |    |
|--|----|
| LISTE DES PARTICIPANTS .....   | 3  |
| . SUIVI DE L'AVIS DE MOYEN TERME.....  | 5  |
| . INTRODUCTION.....  | 7  |
| . I. THÈME PRINCIPAL : les transformations des exploitations agricoles en réponse à la transition écologique.....  | 7  |
| . Partie 1 : Du RICA au RIDEA : nouvelles données pour la durabilité et les émissions de gaz à effet de serre .....  | 7  |
| . Partie 2 : Sources, indicateurs et évolutions réglementaires du suivi des produits phytopharmaceutiques  | 12 |
| . Partie 3 : Suivi de l'avis de moyen terme.....   | 17 |
| . II. DEMANDES D'AVIS D'OPPORTUNITÉ dans le domaine de l'agriculture.....  | 20 |
| . Enquête sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles (EPCIA) : enquête préparatoire au rebasement et enquête courante.....  | 20 |
| . Enquête sur la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes.....   | 21 |
| . Enquête mensuelle de branche dans les Industries Agroalimentaires.....   | 21 |
| . III. PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL des producteurs de statistique publique ESM.....  | 22 |
| . Programme annuel de travail des services statistiques publics liés à la commission.....  | 22 |
| . IV. POINT D'INFORMATION : aides publiques aux entreprises et demandes d'accès à des sources administratives (article 7 bis, Loi 1951).....   | 24 |
| . Lancement d'un projet « aides publiques aux entreprises ».....   | 24 |
| . Demande par l'Insee d'accès aux données administratives de transfert aux entreprises de l'application Chorus au titre de l'article 7bis.....   | 24 |
| . Demande par l'Insee d'accès aux données administratives de subventions aux entreprises distribuées par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) dans le cadre des programmes Travail et emploi (mission 102 et 103) au titre de l'article 7bis..... | 25 |
| . V. POINT D'INFORMATION : ouverture et fermeture d'établissements industriels.....  | 25 |
| . Projet de publication trimestrielle des ouvertures et fermeture des établissements industriels... ..   | 25 |
| . VI. DEMANDES D'AVIS D'OPPORTUNITÉ dans le domaine des autres entreprises... ..   | 26 |
| Le Système d'Information sur les nouvelles entreprises (Sine).....   | 26 |
| Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises (TIC).....   | 27 |
| Enquêtes annuelles sur les moyens consacrés à la recherche et développement expérimental (R&D) dans les entreprises, les associations et les GIP.....  | 27 |
| . CONCLUSION.....  | 27 |
| . DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....   | 29 |
| . DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....   | 30 |

# LISTE DES PARTICIPANTS

## Commission Entreprises et stratégies de marché

|                |          |   |
|----------------|----------|---|
| <b>MARCUS</b>  | Vincent  | Rapporteur – Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (Masa) - Service de la statistique et de la prospective (SSP) |
| <b>MOREAU</b>  | Sylvain  | Rapporteur – Insee, Direction des statistiques d'entreprises (DSE)  |
| <b>OREFICE</b> | Gianluca | Président – Université Paris-Dauphine   |

## Commission Environnement et développement durable

|                |           |  |
|----------------|-----------|--|
| <b>TIMBEAU</b> | Xavier    | Président – Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)        |
| <b>ROUX</b>    | Sébastien | Rapporteur – Insee, Direction des études et des synthèses économiques (Dese) |

## Intervenants du thème principal

|                    |           |   |
|--------------------|-----------|---|
| <b>CARLIER</b>     | Nicolas   | SSP   |
| <b>BELLASSEN</b>   | Valentin  | l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement  |
| <b>MONTCOUDIOL</b> | Noémie    | SSP   |
| <b>AUBERTOT</b>    | Jean-Noël | l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement - Comité Scientifique et Technique (CST) de la stratégie Ecophyto 2030 |

## Demande d'avis d'opportunité

|                |                 |       |
|----------------|-----------------|-------|
| <b>POTIER</b>  | Benjamin        | SSP   |
| <b>MINNE</b>   | Marie-Dominique | SSP   |
| <b>BORDET</b>  | Christophe      | SSP   |
| <b>MAUGUIN</b> | Jocelyne        | Insee |
| <b>LUZY</b>    | Corentin        | Insee |
| <b>BIGNON</b>  | Nicolas         | SIES  |

## Conseil du Cnis

|                   |          |  |
|-------------------|----------|--|
| <b>VESSILLIER</b> | Delphine | Fédération française du bâtiment (FFB), CPME                       |
| <b>SUAU</b>       | Antoine  | Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) |

## Secrétariat général du Cnis

|                  |           |         |
|------------------|-----------|---------|
| <b>CRAVATTE</b>  | Céline    | SG Cnis |
| <b>LAGARENNE</b> | Christine | SG Cnis |
| <b>RECLARD</b>   | Typhenn   | SG Cnis |
| <b>BECK</b>      | François  | SG Cnis |
| <b>GONNARD</b>   | Sophie    | SG Cnis |
| <b>CANCEL</b>    | Sébastien | SG Cnis |

## Participants

|                  |           |  |
|------------------|-----------|--|
| <b>BACHERE</b>   | Hervé     | Insee  |
| <b>BONNARD</b>   | Ludovic   | Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)                     |
| <b>BONNET</b>    | Xavier    | Insee  |
| <b>BONTEMPS</b>  | Sophie    | Université catholique de Louvain (UCL)   |
| <b>BOULTE</b>    | Patrick   | Solidarités Nouvelles face au Chômage  |
| <b>BRAJON</b>    | Delphine  | Institut Paris Région  |
| <b>BUONO</b>     | José      | Non précisé  |
| <b>CARIOU</b>    | Sylvain   | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) |
| <b>CAROZZI</b>   | Marco     | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) |
| <b>CAZABAN</b>   | Pauline   | Service de la Statistique et de la Prospective -SSM Masa                                     |
| <b>CAZOR</b>     | Thomas    | Banque publique d'investissement France (Bpifrance)  |
| <b>CHEVALIER</b> | François  | Service de la Statistique et de la Prospective -SSM Masa                                     |
| <b>COCHINARD</b> | Sébastien | Paris 1  |
| <b>COUSQUER</b>  | David     | Trendéo  |

|                        |                      |  |
|------------------------|----------------------|--|
| <b>DE LA CROIX</b>     | Violette             | Institut de l'économie pour le climat (I4CE)   |
| <b>DEDIEU</b>          | Marie-Sophie         | l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement             |
| <b>DELAME</b>          | Nathalie             | l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement             |
| <b>DESJEUX</b>         | Yann                 | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)       |
| <b>DESSIENNE</b>       | Coraline             | Arvalis  |
| <b>DIEN</b>            | Alexandre            | Lcea21   |
| <b>DRON</b>            | Christian            | Ministère Transition écologique, Direction de l'Eau et de la Biodiversité                          |
| <b>DUNAND</b>          | Olivier              | Insee  |
| <b>GIRARD</b>          | V                    | Non précisé  |
| <b>GODIN</b>           | Oscar                | Arvalis  |
| <b>GONZALEZ</b>        | Olivier              | Banque de France   |
| <b>GUÉDÉ</b>           | Simon                | Université Paris 7   |
| <b>GUILLET</b>         | Xavier               | Sdes, statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement         |
| <b>HACHANI</b>         | Ghassen              | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) |
| <b>HEMERY</b>          | Georges              | Direction générale des Entreprises (DGE)   |
| <b>HENNUYER</b>        | Joël                 | Insee Grand Est  |
| <b>HERBEPIN</b>        | Emmanuel             | Kantiles   |
| <b>HERCULE</b>         | Jonathan             | Citepa   |
| <b>HUET</b>            | Sarah                | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)       |
| <b>JEAN</b>            | Adrien               | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) |
| <b>JULLIN</b>          | Manon                | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)       |
| <b>KOUTCHADE</b>       | Obafèmi<br>Philippe  | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)       |
| <b>LE</b>              | Mathilde             | Banque de France   |
| <b>LE BRIS</b>         | Florence             | Insee Bretagne   |
| <b>LE CORRE-GABENS</b> | Nelly                | Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)                                 |
| <b>LECOURT</b>         | Anne-Juliette        | Confédération française démocratique du travail (CFDT)   |
| <b>LEROUX</b>          | Darrell              | Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)                                 |
| <b>LISION</b>          | Olivier              | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)       |
| <b>LUNGARSKA</b>       | Anna                 | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)       |
| <b>LUTRAND</b>         | Marie-Sophie         | Direction générale de l'aménagement, du logement (DGAL)  |
| <b>MAILLARD</b>        | Corine               | Centre national de la recherche scientifique (CNRS)  |
| <b>MAUROUX</b>         | Amélie               | Service de la Statistique et de la Prospective -SSM Masa   |
| <b>MOISAN</b>          | Frédéric             | Santé Publique France  |
| <b>MOISSON</b>         | Françoise            | Indecosa-CGT   |
| <b>MORVAN</b>          | Fanch                | Insee  |
| <b>NAEGELE</b>         | Luc                  | Insee Grand Est  |
| <b>PALLE</b>           | Angélique            | Direction générale des Entreprises (DGE)   |
| <b>PAQUIER</b>         | Félix                | Service de la Statistique et de la Prospective -SSM Masa   |
| <b>PAYEN</b>           | Aurore               | FranceAgriMer (FAM)  |
| <b>PLOUHINEC</b>       | Corentin             | Service de la Statistique et de la Prospective -SSM Masa   |
| <b>PUJOL</b>           | Séverine             | Insee  |
| <b>RAMBEAU</b>         | Clément              | FranceAgriMer (FAM)  |
| <b>RENAUD</b>          | Auriane              | Service de la Statistique et de la Prospective -SSM Masa   |
| <b>RETY</b>            | Josselin             | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) |
| <b>RINALDESI</b>       | Cinzia               | Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)  |
| <b>ROBERT-BOBÉE</b>    | Isabelle             | Service de la Statistique et de la Prospective -SSM Masa   |
| <b>SALLES</b>          | Geoffrey             | Insee  |
| <b>SERRU</b>           | Ilona                | Observatoire Régional de la Santé (ORS) du Centre-Val de Loire                                     |
| <b>SPINOSI</b>         | Johan                | Santé Publique France  |
| <b>THÉODOSE</b>        | Teddy                | Sorbonne   |
| <b>THOMAS</b>          | Loïc                 | Insee  |
| <b>THORNARY</b>        | Baptiste             | Banque publique d'investissement France (Bpifrance)  |
| <b>TRAN</b>            | Adeline              | Coopération Agricole   |
| <b>VAUDOIS</b>         | Florian              | Agence d'urbanisme le Havre estuaire de la Seine (AURH)  |
| <b>VEYRAC</b>          | Christine            | Service de la Statistique et de la Prospective -SSM Masa   |
| <b>VOIRIN</b>          | Laure                | H2COM  |
| <b>WEPIERRE</b>        | Anne-Sophie          | FranceAgriMer  |
| <b>ZAMORA</b>          | Philippe<br>Juliette | Insee<br>SMAG  |

## **SUIVI DE L'AVIS DE MOYEN TERME**

### **OBSERVER LES TRANSFORMATIONS DU SYSTÈME AGRICOLE ET DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES EN RÉPONSE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

#### **Qu'est-ce que le suivi d'avis ?**

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de moyen terme du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

#### **Avis étudié lors de cette séance : Observer les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique**

Avis n° 2 : Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub>, déforestation importée, etc.). Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique. Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage...)

#### **Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :**

##### **Avancées :**

La commission Entreprises et stratégies de marché, en présence de la commission Environnement et développement durable, a pris connaissance des travaux du service statistique public visant à répondre aux nouvelles réglementations européennes portant sur les pratiques exploitations agricoles en matière de transition écologique :

- évolution du réseau d'information comptable agricole (RICA) en réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA) intégrant une nouvelle enquête auprès des exploitations et des appariements pour en limiter la charge. L'objectif est d'intégrer la dimension environnementale et sociale, avec une montée en charge progressive des exercices 2025 à 2028 ;
- élaboration de statistiques annuelles sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par culture à compter de la campagne 2028, et une première fois en 2026.

La commission salue ces travaux qui impliquent en particulier la mobilisation et l'expertise de nouvelles sources issues d'enquêtes et d'autres administrations, ou la mobilisation de nouveaux modes de collecte. Cet enrichissement pourra servir de base à des travaux permettant un meilleur suivi de la contribution des exploitations agricoles à la transition écologique dans les domaines comme la biodiversité, l'usage de l'eau, l'utilisation des sols. La commission a concentré ses échanges sur la mesure des gaz à effet de serre émis par les exploitations agricoles et les modalités de construction des indicateurs concernant les usages phytosanitaires et leurs évolutions

## **Recommandations :**

### **Affiner les indicateurs d'émissions de GES au niveau des filières en différenciant les modes de production**

Les nouvelles informations du RIDEA vont permettre à la Commission européenne de développer à horizon 2027 un calculateur d'émissions de GES avec des indicateurs agrégés produits en 2027. La Commission encourage par ailleurs le recours à ces informations pour décliner les indicateurs produits à un niveau plus fin et territorialisé en différenciant les filières et les modes de production. Elle encourage aussi les travaux sur la mesure du stockage de carbone.

### **Développer la pédagogie à propos des modes de calcul des indicateurs**

Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques, elle encourage les efforts de communication et de pédagogie pour identifier la portée des différents indicateurs et préciser les objectifs qu'ils permettent de poursuivre. Elle soutient le maintien de la publication de différents indicateurs répondants à différents besoins et encourage la recherche de comparabilité des indicateurs au niveau européen. Elle encourage l'amélioration des données permettant d'étudier les liens entre les usages de produits phytopharmaceutiques et l'impact final sur la santé humaine

### **Revenir ultérieurement sur les questions de traçabilité des produits, de signe de qualité et de stratégies de commercialisation, et d'approvisionnement des Industries agroalimentaires**

La manière dont les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage...) devra encore faire l'objet d'échanges.

*La séance est ouverte à 14 heures 02 sous la présidence de Gianluca OREFICE et Xavier TIMBEAU.*

## **. INTRODUCTION**

**Gianluca OREFICE, professeur à l'université de Paris-Dauphine et président de la commission**

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie pour votre participation, en présentiel ou à distance. Je suis heureux d'accueillir cette séance de la commission Entreprises et stratégies de marché, qui se tient aujourd'hui conjointement avec la commission Environnement et Développement Durable (EDD). Je tiens à remercier les membres de cette commission pour leur participation à nos travaux et j'en profite pour signaler que la commission EDD tiendra sa prochaine séance le 2 avril après-midi à l'OFCE, autour des thèmes de la santé et de l'environnement ; je vous invite à y participer si ces sujets vous intéressent. Je remercie également Madame Cravatte pour son travail d'organisation.

L'ordre du jour de cette séance est un peu inhabituel. Nous commençons par un thème principal divisé en deux parties, nous enchaînerons avec des avis d'opportunité dans le domaine de l'agriculture, nous reviendrons ensuite sur le programme annuel de travail des producteurs de la statistique publique, puis nous terminerons par une série d'avis d'opportunité dans le domaine des autres entreprises, ainsi que par des points d'information.

## **. I. THÈME PRINCIPAL : les transformations des exploitations agricoles en réponse à la transition écologique**

### **. Partie 1 : Du RICA au RIDEA : nouvelles données pour la durabilité et les émissions de gaz à effet de serre**

#### **A. Du RICA au RIDEA, réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles et gaz à effet de serre**

*Un document est diffusé en séance.*

**Nicolas CARLIER, SSP**

Je vais vous présenter la transition du RICA vers le RIDEA, ainsi que les implications de cette évolution. En effet, celle-ci va complexifier la collecte de données, mais elle fournira de nouvelles informations.

#### *1. Présentation du RICA*

Le RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) est une enquête européenne qui collecte des données comptables d'exploitations agricoles depuis 1968. En France, ce sont environ 7 200 exploitations qui sont interrogées chaque année. La méthodologie est entièrement harmonisée au niveau de l'Union européenne : les mêmes informations sont collectées dans l'ensemble des États membres, selon des protocoles partagés, pour une couverture d'environ 80 000 exploitations à l'échelle européenne. L'enquête repose sur la méthode des quotas, à partir d'un plan de sélection stratifié par le croisement région-OTEX-CDEX. L'OTEX désigne l'orientation technico-économique de l'exploitation, c'est-à-dire le type de production. La CDEX correspond à la classe de dimension économique, c'est-à-dire à la taille relative de l'exploitation. Les données ne sont pas collectées directement auprès des exploitants mais par l'intermédiaire des offices comptables agricoles. Ces derniers transmettent les données de leurs adhérents ou clients sous réserve de consentement, le RICA étant une enquête volontaire. Les données correspondent à un exercice comptable de douze mois devant s'achever entre le 31 décembre de l'année N-1 et le 30 juin de l'année N. Les offices comptables transmettent leurs données entre avril et septembre. Les données sont arrêtées à deux reprises : à mi-septembre pour préparer la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, et à mi-décembre pour la transmission à la Commission européenne. En résumé, le RICA est une enquête essentiellement économique, dont le contenu se limite aux données comptables disponibles auprès des offices.

## 2. La transformation vers le RIDEA

Le RIDEA (Réseau d'Information sur la Durabilité des Exploitations Agricoles) est l'aboutissement d'un projet européen initié en 2020. La Commission européenne a décidé d'étendre le périmètre du RICA aux dimensions environnementale et sociale, pour couvrir l'intégralité de la durabilité des exploitations agricoles, organisée autour de trois piliers : économique, social et environnemental. Le processus réglementaire s'est achevé fin 2024 avec l'adoption du règlement d'exécution définissant la liste des nouvelles informations à collecter ainsi que leur calendrier de transmission. Le règlement s'applique dès l'exercice 2025, mais la montée en charge est très progressive. L'essentiel des nouvelles données ne sera collecté qu'à partir de l'exercice 2028.

Cette transition implique une certaine complexification de la collecte. Aujourd'hui, le RICA repose sur un circuit simple : une enquête auprès des offices comptables agricoles, complétée par des données de subventions issues de l'ASP (Agence de Services et de Paiements). Demain, le RIDEA mobilisera simultanément les offices comptables, une nouvelle enquête directe auprès des exploitations elles-mêmes, ainsi qu'un ensemble de sources administratives externes. Toutefois, l'appariement de ces dernières permettra de limiter l'accroissement de la charge pesant sur les exploitations.

### 3. Les nouvelles informations collectées

Les nouvelles informations ainsi collectées couvriront trois volets. Sur le volet environnemental, on trouvera les pratiques culturales (travail du sol, couverture hivernale, fertilisation organique, rotation des cultures), la gestion des effluents d'élevage, les pratiques d'élevage telles que le logement des animaux, la durée de pâturage et l'accès aux cours, les intrants phytopharmaceutiques et antimicrobiens, des éléments de biodiversité comme la gestion des prairies ou la présence de particularités topographiques, un volet complet sur l'irrigation, les certifications environnementales et les énergies renouvelables.

Sur le volet social, figureront la main-d'œuvre salariée et le recours à des travailleurs externes, la répartition hommes-femmes, le renouvellement générationnel, la sécurité au travail et la formation.

Sur le volet économique, qui enrichira l'existant, les nouvelles questions porteront sur les canaux de vente et les conditions contractuelles, la commercialisation des produits biologiques, les revenus hors exploitation, l'innovation et la transition numérique, ainsi que les mécanismes d'assurance.

Ces nouvelles informations permettront notamment d'affiner les calculs d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle des exploitations. Dans le cadre du FSDN (Farm Sustainability Data Network), réseau européen équivalent au RIDEA, la Commission développe actuellement un calculateur de GES fondé sur ces données. Les premiers résultats sont attendus en 2027 sur les données de 2026, certains États membres étant en avance sur la France dans la mise en œuvre de ce dispositif.

## B. La mesure des émissions de gaz à effet de serre des exploitations agricoles

*Un document est diffusé en séance.*

### Valentin BELLASSEN, INRAE

Je suis directeur de recherche en économie à l'INRAE Dijon au sein de l'UMR CESAER (Centre d'Économie et Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux). Je vais vous présenter comment on peut estimer l'impact environnemental des exploitations agricoles, dont les gaz à effet de serre, à partir des travaux que nous menons au sein de l'UMR CESAER à l'INRAE Dijon, en nous appuyant sur les données du RICA et, bientôt, du RIDEA.

#### 1. Pourquoi vouloir estimer l'impact environnemental à partir de ces sources ?

J'illustre ce point par un exemple tiré de travaux sur la biodiversité. Nous avons cherché à estimer l'effet causal des signes de qualité, comme les AOP, sur l'impact environnemental des exploitations. Les résultats montrent, sur un indice de biodiversité, que le blé biologique apparaît légèrement moins performant que le blé conventionnel lorsque la comparaison est faite à la tonne produite, et non à l'hectare. Cela ne signifie pas que le bio est défavorable à la biodiversité : à l'hectare, il lui est nettement plus favorable. Mais la productivité inférieure du bio conduit à un arbitrage entre rendement et biodiversité, qui compense l'avantage par hectare. En décortiquant les pratiques, on s'aperçoit que les exploitations biologiques respectent leur cahier des

charges sans en faire davantage. Or, ce cahier ne prescrit rien notamment sur le linéaire de haies, pourtant essentiel à la biodiversité, ni sur les prairies. Cela illustre l'intérêt du couplage du résultat brut avec une analyse des pratiques, en ce qu'il permet d'expliquer des constats en détail et d'identifier des leviers d'action.

## 2. Deux conditions pour comparer les exploitations entre elles

Pour estimer l'impact environnemental à partir du RICA ou du RIDEA, il faut satisfaire deux conditions essentielles afin de pouvoir comparer des fermes entre elles de manière valide, que ce soit dans l'espace à un moment donné ou pour une même ferme à deux points dans le temps.

La première condition est de ne pas utiliser de paramètres génériques par animal. La méthode la plus courante consiste à attribuer une valeur d'émission fixe par espèce. C'est une approximation qui produit de grosses erreurs, puisque les émissions dépendent fortement de la ration alimentaire ingérée par chaque animal, laquelle varie considérablement d'une exploitation à l'autre. Si l'on s'en tient à des paramètres fixes, les comparaisons d'exploitations produisent des résultats peu interprétables.

La seconde condition est de prendre en compte les intrants intensifs en gaz à effet de serre achetés hors de l'exploitation : aliments pour animaux et engrais acquis à l'extérieur.

Les références en la matière sont l'analyse du cycle de vie, l'ACV, ou encore les méthodes assimilées. Ces méthodes sont reconnues comme fiables, voire très fiables, mais leur inconvénient est le temps de collecte : l'Institut de l'Élevage estime qu'il faut à peu près une journée de travail par exploitation pour recueillir toutes les données permettant une estimation précise. Il est donc pertinent de concevoir des méthodes plus légères, fondées sur des données déjà collectées à d'autres fins, comme le RICA. Il existe à l'heure actuelle deux familles d'approches.

La première utilise les méthodes du GIEC avec des paramètres fixes par animal : elle donne un ordre de grandeur utile à l'échelle nationale, mais tombe dans les deux écueils mentionnés plus tôt, et ne permet pas la comparaison entre fermes individuelles.

La seconde fait appel à des modèles économiques qui retraitent les données du RICA pour générer des fermes-types : elle s'éloigne des données réelles sans que l'on puisse mesurer cet écart, et porte finalement sur des constructions théoriques plutôt que sur de vraies exploitations. Notre équipe développe un package R pour tenter de résoudre ces difficultés, en prenant comme données d'entrée le RICA national sous accès sécurisé via le CASD, éventuellement couplé au RPG (Registre Parcellaire Graphique) pour accéder à l'empreinte spatiale des exploitations, et à des données satellitaires ou cartographiques complémentaires. Le package pourra également utiliser le RICA européen, sans empreinte spatiale, pour certaines estimations.

## 3. Le stockage de carbone

Au-delà des émissions brutes, le stockage de carbone dans les terres agricoles constitue un levier clef. Cinq leviers majeurs ont été identifiés dans la littérature : l'agroforesterie, les haies, la culture de couverts, la substitution du maïs par des prairies temporaires, et la restauration des tourbières. Leur potentiel combiné est estimé à environ cinquante millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par an en France, ce qui représente à peu près la moitié des émissions agricoles nationales. Néanmoins, ce levier ne peut pas être exploité à partir des seules données actuelles du RICA.

## 4. L'apport du RIDEA

Enfin, je reviens sur ce que le RIDEA apportera concrètement, et sur ce qui manque encore. En croisant les variables clés nécessaires à l'estimation des émissions de GES avec ce que l'on trouve déjà dans le RICA et ce que le RIDEA va ajouter, on peut identifier plusieurs catégories d'informations. Certaines seront obtenables par couplage avec des sources existantes comme le temps de résidence par type d'animal que l'on peut approcher par l'âge au premier vêlage ou le poids à l'abattage, accessibles via la BDNI (la Base de Données Nationale d'Identification des bovins). Toutefois, certaines informations ne pourront pas être obtenues par couplage et devront être collectées directement, tels que les rendements prairiaux, qui constituent une variable essentielle.

### **Vincent MARCUS, SSP**

Merci beaucoup pour ces deux présentations mettant en lumière un dispositif statistique en construction. Cette discussion est clef à l'aune de la commission de 2027 qui conduira à une rediscussion du règlement. J'ouvre la parole pour des questions ou remarques.

### **Sébastien ROUX, co-rapporteur de la commission Environnement et Développement Durable**

Merci pour ces deux présentations, très claires et très intéressantes. J'ai quelques questions de clarification. Sur la transition RICA vers RIDEA, pourriez-vous clarifier les informations nouvellement collectées par enquête directe auprès des exploitants, par opposition à ce qui sera obtenu par appariement avec des sources existantes ? J'avais eu l'impression que l'essentiel des nouvelles informations viendrait de ces appariements, mais je me demande si je n'ai pas mal compris.

Par ailleurs, les données des sources administratives pouvant exister pour le passé, existe-t-il une tentative de produire des estimations rétrospectives à partir de ces couplages, sans attendre la mise en place du RIDEA ?

Sur la deuxième présentation, je voudrais distinguer deux objets qui me semblent différents : la mesure des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'exploitation d'une part, qui nécessite les informations que vous avez listées, et l'empreinte carbone au sens large d'autre part, qui intègre les intrants achetés et suppose de mobiliser d'autres informations encore. Quelle est la principale difficulté à ce stade ? Quel est le rôle du CITEPA par rapport aux organismes chargés des inventaires nationaux d'émissions ? Enfin, êtes-vous en lien avec ces derniers, pour vérifier la cohérence des estimations ?

### **Vincent MARCUS, SSP**

Il y a des objectifs globaux de rapportage, mais l'enjeu clef est de comprendre à un niveau fin, les liens entre les émissions, les facteurs, les pratiques et les causes, afin de pouvoir agir dessus.

### **Nicolas CARLIER, SSP**

Sur les besoins d'information de la Commission européenne, il est important d'avoir en tête qu'aujourd'hui, les données que nous collectons sont essentiellement comptables. Tout ce volet environnemental et social que j'ai décrit précédemment va venir s'ajouter à ce socle comptable existant. Il s'agit bien d'informations nouvelles, dans leur très grande majorité.

Par ailleurs, je crois qu'il y a eu un malentendu sur l'articulation entre l'enquête directe et les appariements. L'essentiel des nouvelles informations viendra d'une enquête directe auprès des exploitations agricoles elles-mêmes. Les appariements avec des sources externes ont pour but de limiter l'accroissement de la charge pesant sur les exploitations, mais ils n'en constituent pas le cœur.

Sur la question de la rétopolation, il serait en effet possible d'envisager des appariements rétrospectifs pour les sources existantes. Nous n'avons pas encore ouvert ce sujet, mais cela est techniquement envisageable.

### **Sébastien ROUX, co-rapporteur de la commission Environnement et Développement Durable**

Je comprends mieux. Ce qui ne peut pas être rétopolé, c'est ce qui sera collecté directement auprès des exploitants et qui n'existe nulle part ailleurs. En revanche, tout ce qui est apparialement avec des sources préexistantes offre *a priori* une possibilité de rétopolation.

### **Valentin BELLASSEN, INRAE**

Cette rétopolation est une priorité à court terme pour nous, et ce, sans attendre RIDEA. En effet, ces données seront disponibles au plus tôt vers 2030, et l'historique utile autour de 2035 à 2040, soit des horizons qui dépassent ceux des décisions politiques actuelles. Avec le RICA existant, par couplage ou par approximation, on peut déjà faire beaucoup.

Sur la distinction entre émissions directes et empreinte carbone, nous nous sommes effectivement efforcés d'intégrer l'empreinte complète. En effet, si l'on s'en tient aux émissions en ferme, sans prendre en compte les intrants intensifs en carbone achetés à l'extérieur, on produit des comparaisons entre exploitations qui n'ont pas de sens économique ni environnemental.

Sur le lien avec le CITEPA, c'est un sujet que je connais bien, ayant audité des inventaires d'émissions depuis quinze ans. Le CITEPA est déjà performant quant aux estimations nationales avec ses propres sources, le RIDEA ne sera donc pas son outil de rapportage. En revanche, RIDEA peut apporter la possibilité de comparer des exploitations entre elles, à un moment donné ou dans le temps, pour comprendre le niveau de performance d'une exploitation et en tirer des enseignements pour les politiques publiques. C'est là que réside son principal intérêt.

### **Jonathan HERCULE, CITEPA**

Bonjour à tous. Je vais soulever deux points. Le premier porte sur l'articulation entre le RIDEA et les inventaires d'émissions au sens des formats de rapportage de l'Union européenne. J'abonde les propos de Monsieur Bellassen : comparer directement les 7 200 exploitations du RIDEA aux 400 000 exploitations que couvre le périmètre de l'inventaire national serait ambitieux. Cependant, il pourrait être intéressant, pour la partie projection des inventaires, que les périmètres de publication du RIDEA soient pensés pour être au moins comparables aux catégories des reportages du CITEPA. Si des objectifs de politique publique visent par exemple à développer certains systèmes de production, cela nous permettrait d'affiner nos hypothèses de projection et de quantifier les effets attendus de politiques comme le développement de l'agriculture biologique.

Le deuxième point concerne l'alimentation importée. Les inventaires nationaux du CITEPA ne retracent pas les émissions liées aux importations. Aussi, peut-on s'attendre à ce que les résultats du RIDEA présentent un résultat global par grande orientation technico-économique en CO<sub>2</sub> équivalent, ou bien les résultats seront décomposés par postes d'émissions ? Enfin, la part territoriale sera-t-elle distinguée de la part liée aux importations ?

### **Vincent MARCUS, SSP**

Sur le premier point, l'alignement des publications du RIDEA avec celles du CITEPA pourra être proposé lors de la révision du règlement en 2027. Concernant le second point, nous ne sommes pas encore à ce niveau de précision pour le calculateur de la Commission, mais nous prenons note de ce besoin.

### **Xavier TIMBEAU, OFCE**

J'ai une question, surtout adressée à Monsieur Bellassen. Si je cherche à savoir si une exploitation a effectivement mis en œuvre des mesures pour réduire son empreinte carbone : est-ce que le modèle que vous développez permet de couvrir l'ensemble des leviers actionnables par l'exploitation ? Certains de ces leviers sont-ils reconstitués à partir de moyennes, au risque de passer à côté des choix individuels ? En d'autres termes, quel est le niveau de couverture réel des leviers disponibles ?

### **Valentin BELLASSEN, INRAE**

Je ne peux pas fournir de pourcentage précis, mais le paramètre fixe par animal est précisément le mécanisme qui masque une part substantielle des leviers à disposition de l'éleveur. C'est la raison pour laquelle nous cherchons à introduire dans notre package R une estimation de l'ingestion réelle par animal, plutôt qu'une valeur moyenne. D'autre part, nous avons fortement suggéré à la Commission de faire de même pour son calculateur.

### **Darrell LEROUX, FNSEA, responsable des sujets énergie et climat**

Je m'interroge sur les critères de sélection des exploitations qui seront concernées par la collecte directe de données. Par exemple, est-ce que pourront être retenues des exploitations ayant déjà réalisé un bilan carbone ? La question sous-jacente est aussi celle du surcoût : un bilan carbone de niveau 2 peut coûter entre 1 500 et 3 000 euros par exploitation, ce qui n'est pas neutre, surtout si on l'exige sur une base régulière.

Par ailleurs, les données seront-elles publiques et anonymisées ?

Enfin, un pont sera-t-il fait entre ce dispositif et les diagnostics modulaires prévus par la loi d'orientation agricole de l'année dernière ?

**Nicolas CARLIER, SSP**

Les exploitations seront sélectionnées selon les mêmes critères économiques et géographiques que pour le RICA actuel, c'est-à-dire une méthode par quotas. Il n'y aura donc aucun lien avec la réalisation préalable d'un bilan carbone. Le RIDEA n'a pas vocation à imposer une telle démarche, ni à atteindre ce niveau de complexité d'informations collectées. La question du surcoût posée devient ainsi caduque.

Sur la destination des données, le dispositif en vigueur pour le RICA sera étendu au RIDEA. Les données non anonymisées seront accessibles aux chercheurs via le CASD, et un jeu de données anonymisées sera publié sur le site Agreste.

Sur les diagnostics modulaires, il n'y a pas de projet de rapprochement à ce stade.

**Marie-Sophie DEDIEU, INRAE** [via le fil de discussion en ligne de la séance]

Merci pour ces présentations. Elles sont d'autant plus intéressantes que les émissions par exploitation font généralement partie des indicateurs d'impact d'évaluation définis au niveau communautaire, qu'il est très difficile de les renseigner dans le cadre de l'ODR (Observatoire du Développement Rural).

**Jonathan HERCULE, CITEPA** [via le fil de discussion en ligne de la séance]

Est-il prévu que les données d'activités sous-jacentes du calculateur soient accessibles ?

**Christine VEYRAC, SSP**

Le SAIO prévoit une transmission de données sur les QSA utilisées au niveau géographique national uniquement.

**Juliette, SMAG** [via le fil de discussion en ligne de la séance]

Pour la collecte auprès des exploitants, il est possible de s'appuyer sur les éditeurs de logiciels de management agricole, comme cela se fait actuellement dans le cadre de l'enquête Phyto 2026.

**Vincent MARCUS, SSP**

Je prends note de l'ensemble de ces contributions et je propose de passer maintenant à la deuxième partie de ce thème principal. Nous avons beaucoup traité du RICA et des gaz à effet de serre. Je donne la parole à Noémie Montcoudiol, qui abordera l'autre grand facteur de pression environnementale agricole : les produits phytopharmaceutiques.

**Partie 2 : Sources, indicateurs et évolutions réglementaires du suivi des produits phytopharmaceutiques**

**A. État des lieux des sources actuelles de suivi des usages de PPP en France, indicateurs de suivi associés, et perspectives**

*Un document est diffusé en séance.*

**Noémie MONTCOUDIOL, SSP**

Je travaille sur les indicateurs agro-environnementaux au sein du SSP. L'objectif de cette présentation est de vous exposer les différentes sources et les indicateurs utilisés pour mesurer les usages des produits phytopharmaceutiques, avant d'aborder leurs évolutions, en lien avec les nouvelles réglementations.

1. *Les sources disponibles*

Deux sources principales permettent de suivre les ventes et les usages de produits phytopharmaceutiques. Pour les usages, les enquêtes pratiques culturelles constituent la source de référence. Collectées à la parcelle depuis les années 1990, elles permettent de suivre l'évolution des pratiques agricoles, dont l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Quatre grandes filières sont enquêtées tous les quatre à cinq ans : les grandes cultures, la viticulture, l'arboriculture et les légumes. L'Office Français de la Biodiversité contribue au financement de ces enquêtes à hauteur d'environ deux tiers des coûts.

Pour les ventes, on recourt à la Banque Nationale des Ventes des Distributeurs (BNVD), source administrative créée en 2009 à la suite de l'instauration de la redevance pour pollution diffuse. Elle est alimentée par des déclarations annuelles des ventes effectuées par les distributeurs auprès des différentes agences et offices compétents. La BNVD se décline en deux formes. La plus ancienne, dite « bilans », recense les données de vente des distributeurs au niveau du code postal du vendeur et intègre également les achats réalisés auprès de distributeurs étrangers. Depuis 2013, les données dites « registres » y ajoutent le code postal de l'acheteur, tout en se limitant aux distributeurs établis en France.

## 2. *Les indicateurs sur les ventes*

Trois indicateurs principaux permettent de suivre les ventes de produits phytopharmaceutiques.

Le premier est l'indicateur des quantités de substances actives vendues (QSA). Ces données sont calculées et transmises à Eurostat en kilogrammes par substance active, avec des regroupements par grandes familles. Elles sont également diffusées sur le site du ministère de la Transition écologique, sous forme de données agrégées par type de produit, par classification de risque, et de focus sur certaines substances.

Le deuxième indicateur est le nombre de doses unitaires (NODU) qui était l'indicateur historique de suivi du plan Ecophyto. Son intérêt repose sur la prise en compte des doses homologuées : les quantités de substances actives sont ramenées aux usages homologués, ce qui permet d'exprimer les résultats en surface théorique traitée, c'est-à-dire la surface qui serait traitée annuellement avec le maximum des doses homologuées. Cet indicateur peut être décliné par segment, notamment entre usages agricoles et non agricoles, et par catégorie de risque, ou encore par substance. Pour la dernière année disponible, il affiche une légère hausse par rapport à 2023 ; des effets de stockage ou de déstockage peuvent toutefois expliquer certaines variations annuelles, raison pour laquelle il est le plus souvent analysé en moyenne triennale.

Le troisième indicateur est le Harmonised Risk Indicator 1 (HRI1), indicateur européen calculé par Eurostat. Il correspond à la somme des QSA vendues de l'année N, pondérées par des coefficients liés à la classification des substances en quatre classes de risque, les substances les plus dangereuses recevant un poids plus élevé. Il s'interprète de manière relative, par rapport à une période de référence 2011-2013, et ne porte actuellement que sur le niveau national. Il en ressort que certains pays européens, dont la France, atteignent l'objectif de réduction de 50 % du HRI1, même si ce résultat doit être interprété au regard de l'historique propre à chaque pays.

## 3. *Les indicateurs sur les usages*

Trois indicateurs permettent de mesurer les usages à partir des enquêtes pratiques culturelles.

L'indicateur de fréquence de traitement (IFT) est le rapport entre la dose appliquée et la dose homologuée de référence, exprimé en part de surface traitée. Il intègre également un volet traitement de semences pour les grandes cultures et les légumes. Il peut être décliné par type de traitement, herbicides, insecticides, fongicides, avec une distinction du biocontrôle. Il sert notamment de référence pour les mesures agro-environnementales et climatiques, et est disponible au niveau régional.

De manière parallèle aux ventes, on calcule les Quantités de Substances Actives utilisées. Les données sont agrégées par substance et par culture.

Le troisième indicateur est celui des surfaces traitées. Il est transmis conjointement avec les QSA utilisées à Eurostat : pour chaque substance active et chaque culture, la superficie traitée est renseignée en hectares. Cet indicateur est indissociable des QSA utilisées, dans la mesure où il permet d'apprécier l'intensité réelle de l'usage : la même quantité de substance active ne représente pas le même niveau de pression selon qu'elle est épanchée sur une large superficie ou concentrée sur quelques hectares. Ensemble, QSA utilisées et surfaces traitées permettent de restituer à la fois le volume de traitement et son intensité géographique, selon

une granularité par substance et par culture que les indicateurs de ventes agrégés ne permettent pas d'atteindre. Ces données sont également mises en ligne sur le site d'Eurostat. La fréquence de leur transmission est appelée à évoluer significativement dans le cadre des nouvelles réglementations.

#### 4. *Les évolutions réglementaires et nouvelles collectes*

Le cadre réglementaire sur les statistiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (règlement SAIO) est en cours d'évolution. Une période transitoire est prévue en 2026, avec une approche multifilière portant sur 21 cultures. À compter de la campagne 2028, la transmission deviendra annuelle sur un ensemble de cultures devant couvrir au moins 85 % des usages.

Pour répondre à cette exigence d'une collecte annuelle sur un champ élargi, deux nouveaux outils sont développés. Le premier est le dispositif dit « Prophyl », qui permet aux exploitants volontaires de transmettre directement les données depuis leur logiciel de gestion parcellaire, ce qui représente un allègement substantiel de leur charge. Le second est l'enquête Stat'Phyto 2026, première enquête multi filière portant sur 22 000 parcelles en France. Pour une partie des répondants, le transfert se fera depuis les logiciels de gestion parcellaire. Pour les autres, la collecte s'effectuera sur le mode CAWI. Son financement est assuré par Eurostat et par le plan Ecophyto.

Par ailleurs, la méthode de calcul du NODU devrait évoluer. En effet, les doses moyennes actuellement utilisées seraient remplacées par des doses médianes, afin d'améliorer la robustesse de l'indicateur face aux évolutions de superficie et modification des usages autorisés. Sur le plan institutionnel, le HRI1 devient le nouvel indicateur unique de suivi du plan Ecophyto, le NODU occupant désormais une place d'indicateur complémentaire. C'est précisément sur la construction et l'évolution de cet indicateur que je passe maintenant la parole à Jean-Noël Aubertot.

### **B. Quels indicateurs pour quelles stratégies ?**

#### **Jean-Noël Aubertot, INRAE, président du Comité Scientifique et Technique (CST) de la stratégie Ecophyto 2030**

Je suis chercheur à l'INRAE, basé à Toulouse. Depuis 2021, je préside le Comité Scientifique et Technique de la stratégie Ecophyto 2030. Ce comité est positionné aux côtés des pilotes du plan, tout en conservant la plus grande indépendance possible. Ce que je vais vous présenter sont les grandes lignes d'un rapport de saisine INRAE remis au gouvernement début 2025.

La saisine date de juin 2024 et fait suite à l'annonce du remplacement de l'indicateur NODU par HRI1, comme indicateur de référence de la stratégie Ecophyto. Cette réforme était attendue depuis la directive européenne sur l'utilisation durable des pesticides de 2009, dont les dispositions sur les indicateurs n'ont été précisées dans les textes officiels qu'en 2019. La demande adressée au CST était de dresser un bilan des avantages et des limites du HRI1, de proposer des évolutions de la méthode de calcul, tout en restant, autant que possible, aligné sur les travaux européens.

Le rapport a été produit en un peu plus de six mois, à partir de plusieurs sources d'information. Une analyse bibliographique approfondie a constitué le socle de travail. Des auditions d'experts ont été organisées, notamment auprès des concepteurs de deux indicateurs de référence au niveau européen, l'un en Allemagne, à l'origine de l'indicateur Synops, l'autre au Danemark, à l'origine du Pesticide Load. Un atelier de deux jours a été tenu à Bruxelles avec environ 50 participants, représentant différents États membres, ainsi que deux Directions générales de la Commission européenne, la Direction de l'Environnement et la Direction de la Santé. L'audition a permis de recueillir 34 réponses exploitables.

#### 1. *Les limites méthodologiques du HRI1*

L'équation du HRI1 peut se lire comme une somme pondérée des quantités de substances actives dans chacune des quatre classes de risque, rapportée à cette même grandeur sur la période de référence 2011-2013. L'analyse de cette formule révèle plusieurs limites importantes :

La première est la faiblesse du pouvoir discriminant entre les substances. Environ 80 % de la QSA française se concentre dans une seule des quatre classes de risque, ce qui efface l'essentiel de l'information que la classification est censée apporter.

La deuxième limite tient à la sommation directe des QSA au sein de chaque groupe de risque. Cette approche conduit à écraser les substances efficaces à très faible grammage. Les insecticides, dont les doses d'application sont de plusieurs ordres de grandeur inférieures à celles des herbicides, se trouvent ainsi structurellement sous-représentés dans l'indicateur.

La troisième limite concerne les coefficients de pondération appliqués entre les classes. Ces valeurs, bien que croissantes, ne reposent sur aucune justification scientifique publiée, ce qui fragilise leur légitimité.

La quatrième limite, et sans doute la plus problématique, est la procédure de rétropolation. Lorsqu'une substance active change de classe de risque, le calcul réaffecte cette nouvelle classe à l'ensemble des valeurs historiques depuis 2011. Combinée aux poids très élevés attribués à la classe la plus risquée, cette procédure introduit un biais d'optimisme structurel : elle génère mécaniquement des diminutions de l'indicateur qui tiennent au changement de méthode de calcul, indépendamment de toute amélioration réelle des pratiques.

La cinquième limite tient à la période de référence 2011-2013, qui est défavorable à certains pays, dont la France et le Danemark, qui avaient déjà engagé une politique de réduction avant cette date. Ces pays ne peuvent dès lors pas être comparés sur un pied d'égalité, avec ceux ayant démarré leur transition plus tard.

## *2. La base de données écotoxicologiques retenue*

Pour construire des indicateurs fondés sur la toxicité des substances, il a fallu choisir une base de données écotoxicologiques. Cinq bases ont été comparées. Le choix s'est porté sur la Pesticide Properties DataBase (PPDB) de l'Université du Hertfordshire, qui couvre 411 des 464 substances actives présentes dans la BNVD, et plus de 93 % des QSA. L'analyse par groupe de taxons révèle néanmoins que la couverture des effets est très inégale : elle est bien renseignée pour les invertébrés aquatiques, les poissons, les mammifères, les algues et les abeilles, mais partielle pour de nombreux autres groupes d'organismes, ce qui constitue une lacune à combler.

## *3. Deux voies d'amélioration proposées*

Le CST a soumis deux propositions pour répondre à ces écueils.

La première consiste à améliorer le HRI1 en conservant le principe des quatre classes de risque. Trois modifications sont proposées : l'introduction d'une dose homologuée médiane pour tenir compte des différences de grammage entre substances, la modification des pondérations entre classes, et la suppression de la rétropolation pour éliminer le biais d'optimisme. Cette option répare plusieurs défauts identifiés, mais les critiques fondamentales portant sur la construction même de l'indicateur restent pour l'essentiel valides.

La seconde option représente une rupture avec le concept de classes de risque. Elle consiste à calculer, pour chaque substance active utilisée, le rapport entre la quantité utilisée et un indicateur de toxicité aiguë, telle que la DL50, pour un taxon ou groupe de taxons donné. La somme de ces rapports sur l'ensemble des substances constitue un indicateur de toxicité appliquée totale, le TAT. Cette procédure génère une collection d'indicateurs TAT, un par groupe de taxons. Ces indicateurs peuvent ensuite être agrégés en un indicateur composite, au moyen de coefficients de pondération définis politiquement. Les travaux allemands sur lesquels s'appuie cette approche retiennent une équi-pondération entre huit familles de taxons. Cette option présente plusieurs avantages : les valeurs de toxicité aiguë sont issues des dossiers d'homologation et ne nécessitent pas de recalcul spécifique, l'indicateur est additif de la parcelle jusqu'au niveau européen, et il peut être connecté aux indicateurs de pratique.

## *4. Recommandations*

Le CST formule plusieurs recommandations. Il préconise que l'EFSA facilite l'accès en ligne à ses données écotoxicologiques, en proposant une interface plus pratique que l'état actuel. Il recommande de compléter les évaluations de toxicité manquantes, notamment pour les toxicités chroniques et les taxons insuffisamment couverts. Il suggère de maintenir un panel d'indicateurs complémentaires, comme le NODU, des indicateurs spécifiques aux substances CMR de catégories 1 et 2, aux perturbateurs endocriniens, aux PFAS, des indicateurs de présence dans les milieux, sol, eau et atmosphère, et des indicateurs relatifs à l'impact sur la santé humaine. Il souligne enfin que les co-formulants et les métabolites sont insuffisamment pris en compte dans les évaluations actuelles, la caractérisation des risques s'arrêtant aux substances actives au niveau européen. Le CST invite le Comité Scientifique d'Orientation « Recherche et Innovation » (CSO R&I) à lancer

des appels à projet pour combler ces lacunes méthodologiques. Il en appelle également à la France à être force de proposition auprès de la Direction Générale de la Santé à la Commission européenne.

### **Vincent MARCUS, SSP**

Merci pour cette présentation, technique et très claire. J'ouvre la discussion à la salle.

### **Xavier TIMBEAU, OFCE**

Ma question porte sur le devenir des produits une fois épandus. Il me semble que les sources décrites permettent de bien mesurer les intrants, peut-être même avec une certaine dimension géographique. Néanmoins, leur devenir après usage semble mal identifié. Or, selon que le terrain ruisselle, que le vent souffle ou que les produits s'infiltrent dans les nappes, les effets sur les organismes et les milieux seront très différents. La mesure des quantités épandues, même géolocalisée, me semble donc n'être qu'une approximation de l'exposition réelle des espèces et des milieux.

### **Jean-Noël AUBERTOT, INRAE**

La remarque est tout à fait justifiée. Cette question est posée au niveau européen : Eurostat confirme que l'ensemble des États membres peuvent fournir des données de ventes, mais les données d'usage, c'est-à-dire où, quand et dans quelles conditions les produits sont utilisés, sont beaucoup plus difficiles à recueillir. Le Danemark disposant de registres permettant cet enregistrement fin des pratiques, le règlement SAIO devrait progressivement améliorer la connaissance sur ce point. Néanmoins, la réponse complète réside dans les indicateurs de présence dans les milieux, sol, eau et atmosphère, qui fournissent une mesure directe des concentrations, intégrant les phénomènes de dissipation et de transport. Les indicateurs d'usage que nous avons présentés sont, par nature, des indicateurs de pression et non d'impact : ils doivent être interprétés comme des proxys, avec les limites que cela suppose.

### **Sébastien ROUX, co-rapporteur de la commission Environnement et Développement Durable**

Merci pour les deux présentations. La direction proposée pour la réforme des indicateurs visant à introduire une pondération fondée sur la toxicité réelle des substances, me semble très pertinente. Cela permet une utilisation opérationnelle de ces indicateurs en les reliant à des effets mesurables, plutôt qu'à une classification administrative. Par ailleurs, la construction de l'indicateur final laisse une part à la décision politique, notamment pour le choix des taxons et de leurs poids relatifs. Dans ce cadre, avez-vous cherché à proposer des pondérations spécifiquement orientées vers l'impact sur la santé humaine, dans l'esprit de l'approche One Health ?

### **Jean-Noël AUBERTOT, INRAE**

Les pilotes Ecophyto ont soumis ces propositions aux parties prenantes du comité d'orientation stratégique, qui rassemble un large spectre d'acteurs. Il n'en est pas résulté de consensus sur l'approche à retenir. Sur la seconde option, soit la TAT, un accord s'est toutefois dégagé en faveur de l'équi-pondération entre les familles de taxons. Cette approche a reçu le soutien de la Direction Générale de l'Environnement et de la FAO pour le suivi de la biodiversité. Pour la dimension santé humaine, elle est approchée, dans ce cadre, par le biais du mammifère, le rat constituant le modèle de référence. Des indicateurs plus explicitement orientés vers la santé humaine, comme le Pesticide Load danois, constituent une piste complémentaire. Christian Dron pourrait utilement préciser les travaux conduits en ce sens au sein du ministère de la Transition Écologique.

### **Nelly LE CORRE-GABENS, FNSEA**

Je tiens à préciser que la FNSEA ne partage pas la proposition de refonte en profondeur qui vient d'être présentée. Pour nous, le critère essentiel est de disposer d'un indicateur identique dans l'ensemble des pays européens, basé sur le risque et l'utilisation, permettant de valoriser les efforts des agriculteurs et compréhensible par eux. Le HRI1, malgré ses limites reconnues, répond en partie à ces critères, notamment parce que ses coefficients, quoique fixés politiquement, offrent un cadre commun. La proposition présentée nous semble trop complexe à expliquer aux agriculteurs et, à ce jour, elle n'est pas partagée au niveau européen dans le cadre des discussions sur l'utilisation durable des pesticides. La qualité et la comparabilité des bases de données entre États membres constituent par ailleurs un enjeu que toute réforme devra prendre

en compte. Enfin, nous soulignons également le problème des risques sur la santé humaine non pris en compte par cet indicateur.

**Christian DRON, Ministère de la Transition Écologique, Direction de l'Eau et de la Biodiversité**

Je voudrais apporter quelques précisions sur deux points distincts.

Par rapport à l'intervention précédente de Xavier Timbeau (OFCE) sur la dimension spatiale de l'usage et de l'impact des pesticides, il existe des travaux (BNVD-spatialisation INRAe-ODR) permettant de disposer d'une vision géographique fine (a minima au niveau communal) des usages des substances phytopharmaceutiques. Ces données modélisées permettent d'appréhender une approche spatialisée de la pression d'usage. Par contre pour ce qui est des impacts réels, les choses sont éminemment plus difficiles à appréhender, en effet, les phénomènes de dissipation dans les milieux restent complexes à appréhender compte tenu du nombre de substances actives et des variables environnementales en jeu. En conséquence l'attribution de la part de la causalité de l'impact (biodiversité, santé humaine) est très difficile (impossible) à réaliser et à quantifier. Pour ce qui est de la contamination des compartiments de l'environnement (eau, air, sol) la relation à l'intensité de pression d'usage est par contre plus objectivable. Il est notable qu'à l'échelle France métropolitaine, les cartes de contamination des eaux superficielles se superposent très bien aux cartes de pression d'usage : c'est un argument en faveur de la pertinence des indicateurs de pression comme proxys de la contamination et de l'exposition réelle. Par ailleurs et pour information, le programme PHYTO-SOL (dans le cadre du programme RMQS mené par l'unité de recherche Infosol INRAe Orléans) a commencé à acquérir des données sur la quantification de la contamination des sols par les substances phytosanitaires (France métropolitaine et DROM).

Sur l'indicateur One Health auquel faisait référence Jean-Noël Aubertot (INRAE) et que nous développons à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, il s'inspire fortement de l'indicateur Pesticide Load danois et y intègre des données de surveillance françaises, fréquences et concentrations mesurées dans l'eau, dans l'air et dans les sols. Il repose sur trois dimensions : un potentiel d'impact sur la biodiversité correspondant aux taxons présentés par Jean-Noël Aubertot, une dimension santé humaine fondée sur les doses journalières admissibles et les catégorisations du règlement CLP (règlement (CE) n° 1272/2008), qui offre une quarantaine de catégorisations des dangers sur la santé humaine, et enfin une dimension compartiments de l'environnement (eau-air-sol). Dans notre approche actuelle, nous ne différencions pas les contributions respectives de ces trois dimensions, dans le sens où la pondération de la contribution de chacune des variables est identique et égale à 1 .

**Sébastien ROUX** [via le fil de discussion en ligne de la séance]

Ma question porte sur le périmètre de la toxicité mesurée. S'agit-il uniquement de l'exposition directe aux produits phytopharmaceutiques, ou intègre-t-on également l'exposition via la consommation de produits alimentaires contaminés, pour autant que ce canal soit suffisamment documenté ?

**Jean-Noël AUBERTOT, INRAE**

Ce qui a été présenté est un indicateur de la politique publique nationale de réduction des produits phytopharmaceutiques. Il adopte une vision globale des risques liés au contact des molécules avec les organismes vivants, qu'il s'agisse de la faune, des travailleurs ou des consommateurs. La mesure de l'exposition des personnes aux résidus de produits dans l'alimentation, comme l'exposome des travailleurs agricoles, relève d'autres dispositifs d'étude, menés notamment par la Direction Générale de la Santé, qui publie régulièrement des campagnes de mesures de résidus. Ces travaux mobilisent des sources distinctes de la BNVD, qui constitue ici la seule source d'entrée.

**Partie 3 : Suivi de l'avis de moyen terme**

**François Beck, SG Cnis**

Je profite de cette lecture pour vous indiquer que le Cnis met en ligne aujourd'hui un site internet refondu. L'une des évolutions que nous y introduisons est de séparer en deux parties le suivi d'avis : une première partie sur les avancées, une seconde sur les recommandations. Cela permettra de mieux rendre compte des travaux de la commission et d'en accroître la visibilité.

En termes d'avancées, voici ce qui est proposé :

« La commission Entreprises et Stratégie de Marché, en présence de la commission Environnement et Développement Durable, a pris connaissance des travaux du service statistique public visant à répondre aux nouvelles réglementations européennes portant sur les pratiques des exploitations agricoles en matière de transition écologique :

— évolution du réseau d'information comptable agricole en réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles, le RIDEA, intégrant une nouvelle enquête auprès des exploitations et des appariements pour en limiter la charge, l'objectif étant d'intégrer la dimension environnementale et sociale avec une montée en charge progressive des exercices 2025 à 2028 ;

— élaboration de statistiques annuelles sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par culture à compter de la campagne 2028, et une première fois en 2026.

La commission salue ces travaux qui impliquent en particulier la mobilisation et l'expertise de nouvelles sources issues d'enquêtes et d'autres administrations, ou la mobilisation de nouveaux modes de collecte. Cet enrichissement pourra servir de base à des travaux permettant un meilleur suivi de la contribution des exploitations agricoles à la transition écologique dans des domaines comme la biodiversité, l'usage de l'eau, l'utilisation des sols. La commission a concentré ses échanges sur la mesure des gaz à effet de serre émis par les exploitations agricoles et les modalités de construction des indicateurs concernant les usages phytosanitaires et leurs évolutions. »

En termes de recommandations, cinq points sont soumis à la commission :

« — Affiner les indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre au niveau des filières en différenciant les modes de production. Les nouvelles informations du RIDEA vont permettre à la Commission européenne de développer à horizon 2027 un calculateur d'émissions de gaz à effet de serre avec des indicateurs agrégés produits en 2027. La commission encourage par ailleurs le recours à ces informations pour décliner les indicateurs produits à un niveau plus fin et territorialisé.

— Encourager les travaux sur la mesure du stockage de carbone et des services écosystémiques.

— Développer la pédagogie à propos des modes de calcul des indicateurs. Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques, la commission encourage les efforts de communication et de pédagogie pour identifier la portée des différents indicateurs et préciser les objectifs qu'ils permettent de poursuivre. Elle soutient le maintien de la publication de différents indicateurs répondant à différents besoins et encourage la recherche de comparabilité des indicateurs au niveau européen.

— Revenir ultérieurement sur les questions de traçabilité des produits, de signes de qualité et de stratégies de commercialisation et d'approvisionnement des industries agroalimentaires. La manière dont les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits, pourront éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation telles que les labels et l'affichage, devra encore faire l'objet d'échanges.

— Améliorer les données permettant d'établir des liens entre les usages de produits phytopharmaceutiques et l'impact final sur la santé humaine. »

### **Nelly LE CORRE-GABENS, FNSEA**

Je découvre ces propositions et souhaite formuler quelques remarques. Sur la recommandation visant à soutenir la diffusion de différents indicateurs dans le domaine de la protection des cultures, nous ne partageons pas cette orientation. Notre position est de disposer d'un indicateur unique et comparable au niveau européen.

Sur la dernière recommandation portant sur le lien entre les usages et l'impact sur la santé, nous ne comprenons pas ce qu'elle implique concrètement en termes de données ou d'indicateurs à produire, et nous ne la partageons pas.

Je suggère par ailleurs de regrouper les deux recommandations portant sur les produits phytopharmaceutiques.

**Christine LAGARENNE, SG Cnis**

Je rejoins les propos de Madame Le Corre-Gabens sur le point d'axer la recommandation sur les besoins en termes de données.

**Vincent MARCUS, SSP**

Sur la dernière recommandation, je souhaite préciser son intention : il ne s'agit pas d'une demande de création d'un indicateur spécifique, mais d'un appel à fournir les bases de données permettant de réaliser des études sur ce lien. En l'état actuel, il est difficile de connecter les données d'usage à leurs impacts finaux, que ce soit sur les milieux ou sur la santé. C'est ce manque que la recommandation vise à combler.

**Anna LUNGARSKA, INRAE [via le fil de discussion en ligne de la séance]**

Un indicateur phyto-santé serait en effet important dans la perspective du Green Deal européen, qui vise à réduire les risques liés aux produits phytopharmaceutiques.

**Christian DRON, Ministère de la Transition Écologique, Direction de l'Eau et de la Biodiversité**

Des éléments existent déjà pour avancer sur ce point. Des variables liées aux doses journalières admissibles figurent dans la PPDB, et les catégorisations du classement CLP permettent de dresser un profil des substances en termes d'impact potentiel sur la santé. En substituant des substances à profil défavorable par des substances à profil plus favorable, on peut quantifier une amélioration sur la dimension santé. C'est ainsi que cette dimension est intégrée dans l'indicateur One Health, à titre de potentiel d'impact.

**Céline CRAVATTE, SG Cnis**

Concernant le suivi d'avis, je propose la formulation suivante : « permettant de mieux faire le lien » ou « favoriser le lien entre les données usages et les impacts finaux ». C'est peut-être un peu plus générique, du fait du retrait du terme « santé ». Néanmoins, cela exprime l'intérêt soulevé en séance du jour sur la finalité de ces données, sans rentrer dans les détails techniques de construction de la donnée.

**Christian DRON, Ministère de la Transition Écologique, Direction de l'Eau et de la Biodiversité**

Il convient de distinguer deux niveaux. Le potentiel d'impact, que l'on peut approcher à partir du profil des substances et du classement CLP, est quantifiable et constitue une donnée pertinente. La réalité de l'impact, qui prendrait en compte l'exposome et les parcours de vie, est une question beaucoup plus complexe. Cette distinction est importante pour ne pas laisser entendre que cette dernière est accessible dans l'état actuel des données.

**Vincent MARCUS, SSP**

Cette précision est tout à fait juste. Peut-être que l'on pourrait reformuler tel que : « entre les usages et leurs impacts finaux » dans ce cas. Madame Le Corre-Gabens, êtes-vous davantage alignées avec cette version ?

**Nelly LE CORRE-GABENS, FNSEA**

Je maintiens notre désaccord sur la recommandation relative à la multiplicité des indicateurs, et renouvelle la suggestion de regrouper les deux recommandations portant sur les produits phytopharmaceutiques.

**Vincent MARCUS, SSP**

C'est bien noté. Pour répondre à votre désaccord : le choix d'un indicateur de référence unique de suivi d'une stratégie de politique publique me semble être une décision légitime, et le HRI1 remplit ce rôle. Cela n'empêche pas de reconnaître les avantages et inconvénients de cet indicateur. Le Cnis a néanmoins vocation

à encourager la publication de différents indicateurs éclairant chacun une dimension particulière, sans que cela contredise le choix politique opéré.

### **Céline CRAVATTE, SG Cnis**

En lien avec les points soulevés par la FNSEA, je propose d'enrichir le suivi d'avis par la formulation suivante : « elle reconnaît l'importance de la comparabilité d'indicateurs au niveau européen, tout en soulignant celle de la diversité des indicateurs par ailleurs ».

### **Nelly LE CORRE-GABENS, FNSEA**

Cette formulation sur la comparabilité au niveau européen est en effet importante pour nous.

### **Vincent MARCUS, SSP**

On pourrait également compléter la phrase « elle soutient le maintien de la publication de différents indicateurs répondant à différents besoins » avec « et encourage la recherche de comparabilité de ces indicateurs au niveau européen ». S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je propose de valider cet avis avec les amendements convenus.

*L'avis est adopté moyennant les modifications indiquées.*

## **. II. DEMANDES D'AVIS D'OPPORTUNITÉ dans le domaine de l'agriculture**

### **. Enquête sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles (EPCIA) : enquête préparatoire au rebasement et enquête courante**

*Un document est diffusé en séance.*

### **Benjamin POTIER, SSP**

Je vais vous présenter deux avis d'opportunité liés : l'un portant sur l'enquête courante EPCIA, l'autre sur la pré-enquête qui lui est indispensable. Ces deux avis sont distincts car la pré-enquête dispose de ses propres caractéristiques et de son propre calendrier.

L'EPCIA est une enquête réalisée par internet, auprès d'environ 240 agro-fournisseurs. Elle porte sur les prix d'environ 3 000 intrants vendus directement aux agriculteurs, sans intermédiaire. Son utilité principale est d'alimenter les Ipampa, les indices des prix d'achat des moyens de production agricole, produits mensuellement par l'Insee. On dénombre plus de 240 indices qui en dépendent directement, du niveau le plus agrégé au plus désagrégé. Sans cette enquête, ils ne pourraient pas être calculés. L'enquête répond également aux exigences du règlement SAIO, à la fois pour la fourniture de « prix absolus » annuels de certains intrants et la transmission de leurs montants de vente quinquennaux. Les données brutes de l'enquête courante sont par ailleurs mises à disposition des chercheurs via le CASD.

L'échantillon de l'enquête courante est renouvelé tous les dix ans au moyen d'une pré-enquête dédiée. Cette opération est nécessaire car les intrants agricoles évoluent : certains produits disparaissent, d'autres apparaissent, et les caractéristiques de ceux qui sont les plus représentatifs se transforment. L'objectif est donc de disposer en permanence des produits les plus actuels et les plus représentatifs des achats agricoles.

La pré-enquête se déroule en deux étapes. La première, en 2026, consiste à tirer un échantillon d'entreprises et à vérifier, au moyen d'une courte enquête filtre téléphonique, qu'elles vendent effectivement des produits directement aux agriculteurs. La seconde étape, en 2027, est conduite par les services déconcentrés du ministère en charge de l'Agriculture à travers deux rendez-vous successifs avec chaque agro-fournisseur retenu : le premier porte sur les volumes et montants de vente de chaque catégorie de produit, le second sur leurs caractéristiques précises. Les données ainsi collectées permettront à l'Insee de calculer les nouvelles pondérations des Ipampa lors du changement de base prévu, et de répondre aux exigences du règlement SAIO en matière de montants de vente.

Le comité des utilisateurs a été consulté par voie électronique en fin d'année dernière, avec une réunion de restitution en février dernier. Trois points en ont résulté. Le questionnaire de la pré-enquête sera ajusté pour mieux répondre aux exigences du règlement SAIO. Il a également été décidé de créer un Ipampa spécifique pour les aliments « bio » à destination des poules pondeuses. En effet, après expertise, la part des œufs « bio » dans la production totale est en croissance et justifie cet ajout. La possibilité de créer des Ipampa spécifiques aux territoires ultramarins sera également expertisée par le SSP et l'Insee.

Le calendrier prévoit le passage devant le Comité du label le 3 juin prochain, suivi du tirage de l'échantillon et de l'enquête filtre téléphonique jusqu'en octobre 2026, puis la conduite de la seconde étape en 2027. L'intégration du nouvel échantillon dans l'enquête courante interviendra en janvier 2028, pour une diffusion des premiers résultats des Ipampa sur ce nouvel échantillon en février 2028.

*La commission Entreprises et stratégies de marché accompagnée par la commission Environnement et développement durable, rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles.*

#### **. Enquête sur la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes**

*Un document est diffusé en séance.*

##### **Marie-Dominique MINNE, SSP**

Il s'agit d'une enquête d'initiative européenne, obligatoire depuis 2022, qui demande aux États membres de collecter des données socio-économiques sur le secteur de la pêche et de les mettre à disposition des chercheurs. Le champ couvre l'ensemble des navires français inscrits au fichier communautaire de la pêche au 1er janvier, actifs au moins une journée dans l'année. La collecte a débuté en 2001, avec une méthodologie significativement améliorée à partir de 2003. Le label a été attribué en 2012.

Les thèmes couverts comprennent les revenus, les coûts de personnel, d'investissement et d'entretien, et les données relatives au capital physique. Une collecte triennale porte par ailleurs sur les données sociales relatives à l'emploi à bord.

La collecte repose sur deux partenaires complémentaires : le LEMNA, laboratoire de Nantes Université, qui collecte les données via les centres de gestion comptable, et l'IFREMER, qui conduit des enquêtes directes auprès des patrons pêcheurs. Cette organisation permet de limiter la charge sur les répondants lorsqu'un centre de gestion comptable peut transmettre les données en lieu et place du patron pêcheur. Pour la Guyane et la Guadeloupe, IFREMER opère un tirage d'échantillon par strate et calcule des allocations d'échantillonnage par segment. Pour les années sans collecte complète, des estimations ont été réalisées en lien avec les partenaires habituels. Des améliorations méthodologiques récentes ont par ailleurs été introduites, notamment une convention annuelle avec la DGFIP fournissant des données complémentaires, et une révision de la méthode de calcul du capital fixe.

Les données sont diffusées selon plusieurs canaux. Le rapport annuel du CSTEP (Comité Scientifique, Technique et Économique des Pêches), produit entre avril et juin, paraît en septembre-octobre ; un primeur SSP est publié sensiblement au même moment. GraphAgri consacre des pages spécifiques aux données économiques de la pêche. L'IFREMER publie par ailleurs régulièrement sur son site à partir de ces données, et le LEMNA répond à des demandes de la DGAMPA. Les données sont enfin accessibles aux chercheurs via le CASD.

*La commission Entreprises et stratégies de marché accompagnée par la commission Environnement et développement durable, rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes.*

#### **. Enquête mensuelle de branche dans les Industries Agroalimentaires**

*Renouvellement d'avis d'opportunité sans présentation.*

##### **Christophe BORDET, SSP**

Cette enquête mensuelle porte sur environ 500 entreprises du secteur agroalimentaire et relève chaque mois les quantités produites sur environ 1 500 produits. Ses résultats alimentent le calcul de l'indice de production

industrielle de l'Insee. Lancée en 2020, elle arrive à terme et son renouvellement de label est prévu pour le mois de septembre.

### **François CHEVALIER, SSP**

Je précise que le dispositif comprend également des enquêtes spécifiques sur la fabrication des aliments composés pour animaux de ferme, déléguées à des opérateurs professionnels. Elles sont également mensuelles et contribuent, elles aussi, au calcul de l'indice de production industrielle.

### **Vincent MARCUS, SSP**

Il s'agit bien d'enquêtes mensuelles de branche qui se déclinent selon les filières avec le même objectif. Certaines font l'objet d'une délégation à des organisations professionnelles, ce qui est une modalité classique dans ce secteur.

*La commission Entreprises et stratégies de marché accompagnée par la commission Environnement et développement durable, rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête mensuelle de branche dans les Industries Agroalimentaires.*

## **. III. PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL des producteurs de statistique publique ESM**

### **. Programme annuel de travail des services statistiques publics liés à la commission**

*Un document est diffusé en séance.*

### **Sylvain Moreau, Insee, directeur de la statistique d'entreprises**

Je propose d'aller assez vite sur ce point, le programme détaillé étant disponible sur le site du Cnis. Je souhaite mettre en avant quelques éléments qui me semblent structurants pour l'année à venir et pour le moyen terme.

Il me semble que nous sommes à la fin d'un cycle. L'année 2026 est la dernière de la programmation actuelle. Le long processus de rénovation des données annuelles d'entreprises, engagé dans les années 2010 avec la refonte des enquêtes annuelles et le développement du profilage des groupes, peut désormais être considéré comme arrivé à maturité. De nouvelles demandes ont émergé, notamment sur les filières stratégiques, et le bilan des règlements européens ouvre une période orientée vers la simplification. Le fait le plus structurant reste néanmoins l'arrivée, à partir de fin 2026, des premières données de facturation électronique, susceptibles de transformer en profondeur la statistique d'entreprise à l'horizon 2035.

#### *1. Changement de nomenclature NAF*

La NAF 2025 entre en vigueur officiellement en janvier 2027 : le code APE de toutes les entreprises françaises sera modifié. Dès 2026, SIRENE offrira la possibilité de visualiser les deux codes APE en parallèle, ce qui permettra d'anticiper la bascule et d'en limiter les perturbations, notamment pour les secteurs les plus affectés comme le commerce. Un site permet d'ores et déjà aux entreprises de valider ou de modifier leur code APE pour la nouvelle nomenclature. Sa fréquentation reste insuffisante, et il serait utile que l'ensemble des acteurs relaient ce message dans leurs réseaux respectifs. La bascule progressive des enquêtes statistiques commencera avec les données de janvier 2027.

Deux enjeux spécifiques méritent d'être signalés. Le reclassement des services d'intermédiation en fonction du produit concerné modifiera les frontières sectorielles. Notamment, la prise en compte des donneurs d'ordre industriels qui détiennent des brevets et sous-traitent leur production pourra conduire à les reclasser dans le secteur industriel si leurs brevets sont domiciliés en France. L'impact de ces reclassements sur les indicateurs du système productif, notamment le poids de l'industrie, ne sera pas entièrement visible avant mi-2027.

Sur la rétopolation des séries, Eurostat est peu prescriptif au-delà des indicateurs conjoncturels depuis 2021, mais les besoins seront probablement plus larges ; ce point reste à instruire.

## *2. Programmes d'enquêtes, travaux d'études et évolutions méthodologiques*

Parmi les enquêtes à signaler, l'enquête sur la filière du médicament s'inscrit dans la continuité de la démarche engagée depuis 2020 sur les enquêtes filières, après des travaux sur l'automobile qui ont eu un retentissement notable. Des travaux sur la démographie conjoncturelle des établissements industriels feront l'objet d'une présentation lors de cette séance. Des indicateurs de distribution des chiffres d'affaires, initiés pendant la crise énergétique, sont désormais utilisés de manière régulière pour le suivi conjoncturel de certains secteurs. Je signale également les travaux en cours sur les aides publiques aux entreprises, suite aux propositions formulées par la commission d'enquête du Sénat à l'adresse de l'Insee ; ce point fera l'objet d'une présentation distincte lors de cette séance.

D'autre part, plusieurs chantiers méthodologiques sont en cours. Un effort de convergence des protocoles d'enquête entre l'Insee et les services statistiques ministériels vise à améliorer la gestion des relances et la relation avec les répondants. Le recueil des indices de prix à la production va évoluer vers un questionnaire auto-administré, ce qui devrait permettre d'accélérer le renouvellement des produits suivis. La réflexion sur le profilage des groupes vise à mieux distinguer, et de manière plus automatisée, ceux qui doivent être déclinés en entreprises au sens statistique de ceux qui constituent eux-mêmes une unité cohérente. Enfin, les pratiques de contrôles et de redressement des données (dataediting) font l'objet d'une formalisation : la crise de l'énergie a révélé les limites des seuils de détection habituels dans des contextes de forte variabilité généralisée. Aussi, des groupes de travail à l'Insee examinent comment mieux partager et formaliser les pratiques de contrôle.

Sur le plan des études, l'Insee publie désormais un espace thématique dédié aux entreprises sur son site, centralisant l'ensemble des publications relevant des systèmes productifs. Un panorama de l'industrie française depuis 2010 est par ailleurs en préparation. Un comité de concertation des statistiques de l'industrie a tenu sa première réunion il y a deux jours, en substitution de la commission des comptes de l'industrie disparue il y a une vingtaine d'années.

Sur le plan européen, le règlement EBS est en cours de révision dans une perspective de simplification et de valorisation accrue des sources administratives et privées. Eurostat engage des négociations directes avec certaines grandes plateformes numériques pour récupérer des données à grande échelle. Une journée de travail entre comptables et statisticiens d'entreprise est programmée en juin à Eurostat, afin d'articuler les nouvelles demandes de la comptabilité nationale avec les évolutions des systèmes d'enquêtes.

## *3. À moyen terme : la facturation électronique*

C'est le point qui transformera le plus profondément la statistique d'entreprise. La facturation électronique donnera accès à toutes les transactions individuelles entre entreprises assujetties à la TVA, avec le montant, la quantité échangée et le prix unitaire. Les premières données seront disponibles fin 2026, mais les travaux d'investissement méthodologique ne commenceront réellement qu'à partir de 2029 à 2030, pour des résultats concrets à l'horizon 2035. Cette source est susceptible de transformer très sensiblement nos processus de production, elle pourrait se substituer à une partie des enquêtes existantes et offrir une granularité inédite pour les analyses sectorielles et géographiques. Nous sommes réellement devant un tournant dont les effets se feront sentir sur l'ensemble du périmètre de la statistique d'entreprise.

*Un document est diffusé en séance.*

### **Vincent Marcus, SSP**

Pour le domaine agricole et alimentaire, deux enquêtes majeures sont prévues en 2026. L'enquête Stat'Phyto constituera la première édition multi filière sur les usages de produits phytopharmaceutiques, avec le dispositif de transfert automatique de données depuis les logiciels de gestion parcellaire pour les exploitants volontaires. L'enquête sur la structure des exploitations agricoles intégrera pour sa part un module inédit sur la numérisation et l'adaptation au changement climatique. Parmi les études en cours, je signale des travaux sur le machinisme agricole dans une perspective longue, sur la décapitalisation des cheptels bovins, ainsi qu'une dataviz sur la souveraineté alimentaire.

Concernant la diffusion, le site Agreste est en cours de refonte. Les utilisateurs consultés nous avaient indiqué que les ressources y sont nombreuses mais difficiles à trouver. L'objectif est donc d'en faire un espace plus accessible. J'invite par ailleurs les personnes qui ne l'auraient pas encore fait à s'abonner au compte LinkedIn du SSP Agriculture, ouvert en juillet 2025.

Enfin, FranceAgriMer poursuit l'Observatoire des prix et des marges, dont le rapport annuel sur la répartition de la valeur dans la chaîne agroalimentaire fait référence. Son site de diffusion est en cours de refonte et ouvrira avant la fin du premier semestre sous le nom AgriMerEco.

## **. IV. POINT D'INFORMATION : aides publiques aux entreprises et demandes d'accès à des sources administratives (article 7 bis, Loi 1951)**

### **. Lancement d'un projet « aides publiques aux entreprises »**

**Philippe Zamora, Insee, Inspection générale**

Je vais vous présenter un projet encore à un stade très préliminaire. Je conduis cette mission dans le cadre d'une mise à disposition auprès de la Direction des Statistiques d'Entreprises. Ce travail de conception est réalisé en réponse à la première recommandation du rapport de la commission d'enquête du Sénat sur les aides publiques aux entreprises. Cette recommandation demande que l'Insee publie chaque année un rapport dressant un tableau détaillé et actualisé de ces aides, ventilé notamment par taille d'entreprise.

Ce rapport sénatorial est critique de l'ensemble de l'administration française, au motif qu'il n'existe pas de système d'information permettant de recenser et de consolider ces aides de manière exhaustive. Les estimations disponibles varient de 40 à 270 milliards d'euros selon le périmètre retenu. Le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan les évalue à environ 110 milliards d'euros. Cette amplitude reflète les difficultés réelles de définition du périmètre : certains transferts prennent la forme de moindres recettes pour l'État, comme les crédits d'impôt. En effet, ils figurent dans la comptabilité nationale comme des transferts négatifs plutôt que comme des subventions positives, ce qui rend leur agrégation avec les aides directes délicate.

Un premier chantier, conduit par la Direction du Budget et la Direction générale du Trésor vise à publier une synthèse sous forme de jaune ou orange budgétaire d'ici la fin de l'année 2026. Une concertation avec les parlementaires et les partenaires sociaux est prévue dans ce cadre, sous la houlette du Haut commissariat à la Stratégie et au Plan. Le projet de l'Insee se place dans une perspective complémentaire et à l'horizon 2027 : il s'agit de ventiler les aides par caractéristiques d'entreprise, en récupérant les micro-données auprès de l'ensemble des autorités d'octroi.

Le périmètre de travail envisagé comprend en particulier les exonérations de cotisations sociales patronales, les dépenses fiscales sur l'impôt sur les sociétés et sur l'impôt sur le revenu des entrepreneurs individuels, les tarifs réduits d'accise et les subventions directes à la production. Ces dernières représentent de l'ordre de 30 à 40 milliards d'euros : environ 15 % sont versés directement par les services de l'État, les 85 % restants transitant par des opérateurs intermédiaires comme l'ADEME. Les aides au sens du droit européen des aides d'État ne représentent qu'une fraction de cet ensemble, environ 36 milliards d'euros, la définition juridique excluant les dispositifs généraux.

### **. Demande par l'Insee d'accès aux données administratives de transfert aux entreprises de l'application Chorus au titre de l'article 7bis**

**Philippe Zamora, Insee, Inspection générale**

Chorus est le système d'information budgétaire et comptable centralisant l'ensemble des dépenses de l'État. L'Insee n'y a pas accès à ce jour. Nous demandons l'accès aux micro-données des bénéficiaires des transferts et subventions de l'État enregistrés dans ce système, géré par l'AIFE, Agence pour l'Informatique Financière de l'État. Cet accès permettrait de reconstituer la part des subventions directes versées par les administrations centrales et déconcentrées.

*La commission Entreprises et stratégies de marché accompagnée par la commission Environnement et développement durable, rend à l'unanimité un avis favorable à cette demande.*

- **Demande par l'Insee d'accès aux données administratives de subventions aux entreprises distribuées par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) dans le cadre des programmes Travail et emploi (mission 102 et 103) au titre de l'article 7bis**

#### **Philippe Zamora, Insee, Inspection générale**

L'ASP est le plus grand opérateur intermédiaire de subventions publiques aux entreprises, avec un volume d'environ 10 milliards d'euros. Les principaux dispositifs qu'elle gère et sur lesquels porte la demande d'accès incluent l'activité partielle, les aides à l'embauche d'apprentis, qui représentent à elles seules de l'ordre de 8 milliards d'euros, et les contrats aidés dans le cadre des programmes Travail et Emploi, programmes 102 et 103 de la mission Travail et emploi.

**Patrick BOULTE** [Solidarités Nouvelles Face au chômage, via le fil de discussion en ligne de la séance]

Les aides aux entreprises d'insertion pourraient être interprétées en premier lieu comme une aide aux salariés plutôt qu'une aide aux entreprises.

*La commission Entreprises et stratégies de marché accompagnée par la commission Environnement et développement durable, rend à l'unanimité un avis favorable à cette demande.*

## • **V. POINT D'INFORMATION : ouverture et fermeture d'établissements industriels**

- **Projet de publication trimestrielle des ouvertures et fermeture des établissements industriels**

**Xavier BONNET, Insee**

Tout ce que nous allons vous présenter est un projet en construction, non encore stabilisé. Les chiffres que vous verrez sont illustratifs. L'objectif de ce point est de susciter des participations au groupe de travail qui se tiendra le 13 avril de 10 heures à 11 heures 30, pour une discussion plus détaillée sur les paramètres qui peuvent encore évoluer.

*Un document est diffusé en séance.*

**Hervé BACHERÉ, Insee, direction des statistiques d'entreprises**

Le contexte est le suivant. Depuis plusieurs années, des acteurs privés publient des analyses conjoncturelles très fines sur les créations et fermetures d'établissements, avec un niveau de détail sectoriel et géographique, jusqu'à l'établissement individuel, que les publications de l'Insee ne permettaient pas d'atteindre aussi rapidement. L'Insee demeurait la référence sur la conjoncture d'emploi, mais avec une capacité moindre à produire ces analyses à des niveaux de diffusion aussi fins et à une fréquence aussi élevée. De nouvelles sources permettent désormais d'y remédier.

Le dispositif repose sur le Fichier Déclaratif Trimestriel, le FDT, construit sur la déclaration sociale nominative. Ce fichier fournit les effectifs salariés en fin de trimestre pour l'ensemble des établissements marchands employeurs, disponibles à 60 jours après la fin du trimestre. Nous avons choisi de travailler sur l'industrie, en excluant la cokéfaction et le raffinage pour des raisons de secret statistique.

Nous y avons construit une notion d'ouverture et de fermeture économique d'établissement. Une ouverture économique se définit comme le passage d'un effectif nul à au moins un salarié d'un trimestre au suivant. Une fermeture économique correspond au passage inverse. Le seuil retenu pour les travaux présentés est de 10 salariés, mais il n'est pas définitif et fera partie des questions soumises au groupe de travail du 13 avril.

Un travail important porte sur la distinction entre les événements administratifs et les événements économiques réels. Le changement de numéro SIRET lié à un déménagement ou à une restructuration juridique peut faire apparaître une fermeture et une création là où, économiquement, il s'agit du même établissement qui se déplace ou change de forme. Nous travaillons à reconstituer les continuités économiques pour ne pas comptabiliser ces événements comme de véritables ouvertures ou fermetures.

À partir de ce fichier, nous pouvons produire des statistiques à différents niveaux d'analyse. Les données sont disponibles par grands secteurs industriels, par taille d'entreprise, PME ou grandes entreprises, et par zone géographique jusqu'à la zone d'emploi, grâce à la géolocalisation des établissements. Les premières analyses, portant sur la comparaison du troisième trimestre 2025 et du troisième trimestre 2024, font apparaître un léger excédent des fermetures sur les ouvertures.

Le dispositif de publication envisagé est une note de quatre pages, publiée trimestriellement à environ 90 à 100 jours après la fin du trimestre, soit 30 à 40 jours après la disponibilité des données. Une première diffusion devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année 2026 sur les données du troisième ou quatrième trimestre. Ces publications alimenteront les directions régionales de l'Insee et pourront nourrir des partenariats régionaux, permettant une lecture conjoncturelle au plus près des territoires.

**Xavier BONNET, Insee**

Je précise en complément que ces indicateurs conjoncturels sont alignés avec les données structurelles stabilisées, qui arrivent environ deux ans après.

**Delphine VESSILLIER, Fédération française du bâtiment** [via le fil de discussion en ligne de la séance]

L'approche géographique et l'aspect de continuité économique sont très intéressants. Merci beaucoup.

**Céline CRAVATTE, SG Cnis**

Pour ceux qui souhaitent s'inscrire à la réunion du groupe de travail du 13 avril, vous pouvez nous contacter via le site du Cnis. 25 participants sont déjà inscrits.

## **VI. DEMANDES D'AVIS D'OPPORTUNITÉ dans le domaine des autres entreprises**

### **Le Système d'Information sur les nouvelles entreprises (Sine)**

*Un document est diffusé en séance.*

**Jocelyne MAUGUIN, Insee, Division infrastructures et répertoires statistiques**

Il s'agit d'une enquête existant depuis 1994, réalisée auprès d'une cohorte d'entreprises nouvellement créées, interrogées à trois reprises sur une période de cinq ans : au moment de leur création, puis 3 ans et 5 ans après. L'enquête permet de suivre les trajectoires des entreprises et l'évolution de leurs caractéristiques, en particulier la pérennité, mesurée par la durée de vie et le taux de démarrage effectif de l'activité, les changements de catégorie juridique, et les effets de la création d'entreprises sur l'emploi et le chiffre d'affaires.

Le champ couvre les unités légales productives marchandes non agricoles créées au premier semestre 2026. L'échantillon, tiré dans la base des créations issues du répertoire SIRENE, comprendra entre 65 000 et 80 000 entreprises, représentatives d'environ 600 000 créations sur la période. La stratification retient le secteur d'activité à 21 postes, la région et le type d'entreprise : sociétés, entreprises individuelles hors micro-entreprises et micro-entreprises. Des tests sont en cours pour enrichir les coordonnées de contact via la source fiscale, afin de limiter la baisse des taux de réponse.

La collecte se fait principalement par internet via la plateforme Platine collecte de l'Insee. Un questionnaire papier peut être envoyé sur demande. La gestion des collectes est assurée par 7 sites de direction régionale, avec un pilotage national assuré par le pôle de compétence de Nancy.

Le questionnaire comporte deux grandes nouveautés par rapport à la cohorte précédente. Un module sur l'utilisation de l'intelligence artificielle est introduit pour la première fois, portant sur la fréquence et les domaines d'utilisation. Le volet environnemental a été remanié pour mieux prendre en compte les considérations actuelles. Enfin, un module sur les entreprises cessées est ajouté : il s'agit d'interroger les entreprises qui ont cessé leur activité sur les raisons de cette cessation, la situation professionnelle ultérieure du créateur et les enseignements tirés de cette expérience.

Le calendrier prévoit le passage devant le Comité du label le 1er juillet, une collecte de novembre 2026 à mars 2027, et une publication des premiers résultats au deuxième trimestre 2028. La demande d'opportunité porte sur les trois interrogations de la cohorte 2026, jusqu'à la fin de collecte de la troisième vague en 2032.

*La commission Entreprises et stratégies de marché accompagnée par la commission Environnement et développement durable, rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur le Système d'Information sur les nouvelles entreprises (Sine).*

### **Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises (TIC)**

**Corentin LUZY, Insee**

L'enquête TIC est une enquête européenne annuelle obligatoire portant sur l'usage des technologies de l'information et de la communication et du commerce électronique dans les entreprises de 10 personnes occupées et plus. Elle existe depuis le début des années 2000. Les thèmes couverts incluent l'intelligence artificielle, les services de cloud et la sécurité des systèmes informatiques. Une extension optionnelle et ponctuelle existe pour les entreprises de moins de 10 personnes occupées. Nous demandons le renouvellement de l'avis d'opportunité pour une période de 5 ans.

*La commission Entreprises et stratégies de marché accompagnée par la commission Environnement et développement durable, rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises (TIC).*

### **Enquêtes annuelles sur les moyens consacrés à la recherche et développement expérimental (R&D) dans les entreprises, les associations et les GIP**

**Nicolas BIGNON, SIES, ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Je présente ces deux enquêtes ensemble car elles sont similaires dans leur structure. La première porte sur les entreprises ; la seconde sur les associations et les groupements d'intérêt public. Dans les deux cas, les thèmes couverts sont les dépenses de recherche et développement expérimental, les personnels affectés à ces activités et les ressources externes mobilisées à cet effet. Ces enquêtes répondent au règlement européen EBS et constituent les seules sources permettant de satisfaire ce règlement sur leurs champs respectifs. Nous demandons le renouvellement de l'avis d'opportunité pour les deux enquêtes pour une période de 5 ans, couvrant les millésimes 2026 à 2030 qui seront collectés sur les années 2027 à 2031.

*La commission Entreprises et stratégies de marché accompagnée par la commission Environnement et développement durable, rend à l'unanimité deux avis d'opportunité favorables sur l'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et développement expérimental (R&D) dans les entreprises, ainsi que sur celle portant sur les associations et les GIP.*

## **. CONCLUSION**

**Gianluca OREFICE, président de la commission**

Avant de lever la séance, je souligne qu'un pilier fondamental de cette commission s'apprête à quitter son poste. Sylvain Moreau, merci pour votre contribution à la commission Environnement et Développement Durable ainsi qu'à cette commission. C'est une contribution remarquable et je souhaite vous en remercier chaleureusement, au nom de l'ensemble des membres de la commission. Je vous laisse le mot de la fin.

**Sylvain MOREAU, Insee**

Je vous remercie. Mon départ est fixé au 1er juillet. Comme vous l'avez entendu au cours de cette séance, les chantiers à conduire au cours des prochaines années sont considérables. Je ne pourrai donc pas conduire l'ensemble de ce changement jusqu'à son terme, mais j'aurai l'occasion de retrouver bon nombre d'entre vous dans d'autres contextes.

*Des applaudissements ont lieu en l'honneur de Monsieur Moreau.*

**Gianluca OREFICE, président de la commission**

La prochaine séance de cette commission se tiendra le 30 septembre après-midi. Je vous souhaite une bonne fin de journée.

*La séance est levée à 17 heures 50.*

---

## **DOCUMENTS PRÉPARATOIRES**

---

[Les bilan 2025 et le programme 2026 des producteurs de la commission](#)

[Programme annuel de travail 2026](#)

[Bilan annuel de travail 2025](#)

[En lien avec les demandes d'avis d'opportunité dans le domaine de l'agriculture](#)

[Enquête sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles \(EPCIA\) : renouvellement d'avis d'opportunité— SSP \(fiche descriptive\)](#)

[Pré-enquête de rebasement de l'enquête sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles \(EPCIA\) — SSP](#)

[Enquête sur la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes, renouvellement d'avis d'opportunité — SSP \(fiche descriptive\)](#)

[Enquête mensuelle de branche dans les Industries Agroalimentaires, renouvellement d'avis d'opportunité sans présentation — SSP \(fiche descriptive\)](#)

[En lien avec les demandes d'avis d'opportunité dans le domaine des autres entreprises](#)

[Enquête auprès des entreprises créées en 2026 Système d'information sur les nouvelles entreprises \(Sine\) — Insee \(fiche descriptive\)](#)

[Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises — Insee \(fiche descriptive\)](#)

[Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et développement expérimental \(R&D\) dans les entreprises, renouvellement d'avis d'opportunité — SIES \(fiche descriptive\)](#)

[Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et développement expérimental \(R&D\) dans les associations et les GIP, renouvellement d'avis d'opportunité — SIES \(fiche descriptive\)](#)

---

## **DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES**

---

Programme annuel de travail des producteurs de statistique publique ESM

[Le programme de travail annuel 2026 — Moreau — Insee \(présentation\)](#)

[Programme de travail 2026 \(Agriculture/Forêt/Pêche/IAA/Alimentation\) — Marcus — SSP \(présentation\)](#)

En lien avec le thème principal : les transformations des exploitations agricoles en réponse à la transition écologique

[Du RICA au RIDEA, réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles - Carlier -SSP \(présentation\)](#)

[Estimer l'impact environnemental à partir du RICA/RIDEA – Bellassen - INRAE \(présentation\)](#)

[Sources et indicateurs sur les usages des produits phytopharmaceutiques \(PPP\)—Montcoudiol—SSP \(présentation\)](#)

[Quels indicateurs pour quelle stratégie—Aubertort — INRAE \(présentation\)](#)

En lien avec les points d'information

[Lancement d'un projet « aides publiques aux entreprises » —Zamora — Insee](#)

Suivi trimestriel des ouvertures et fermetures économiques des établissements industriels — Bacheré — Insee

En lien avec les demandes d'avis d'opportunité dans le domaine de l'agriculture

[Enquête sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles \(EPCIA\) : enquête préparatoire au rebasement et enquête courante, renouvellement d'avis d'opportunité — Potier — SSP \(présentation\)](#)

[Enquête sur la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes, renouvellement d'avis d'opportunité — Minne — SSP \(présentation\)](#)

En lien avec les demandes d'avis d'opportunité dans le domaine des autres entreprises

[Enquête auprès des entreprises créées en 2026 Système d'information sur les nouvelles entreprises \(Sine\) — Mauguin — Insee \(présentation\)](#)